

Illiwap

Suivez l'actualité de LE PASSAGE en temps réel avec l'application illiwap ;

Evénements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, travaux de voirie, alerte météo, consignes sanitaires, etc. Recevez toutes les informations de la commune directement sur votre téléphone.

Illiwap, c'est l'appli sans inscription. (pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée demandée).

Téléchargement gratuit et sans engagement.

Vals d'O - Centre aquatiques intercommunaux

La Communauté de communes des Vals du Dauphiné assure la gestion directe de deux centres aquatiques « Val d'O » situés à la Tour du Pin et aux Abrets en Dauphiné.

Ouverture période estivale :

La Tour du Pin

	Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi	Samedi	Dimanche
Petit bassin	13h30 – 18h	Réservé Aqua-mômes	9h -12h
Grand bassin	13h30 – 19h	9h-12h	9h-12h

Les Abrets en Dauphiné

	Lundi-Mardi	Mercredi	Jeudi-Vendredi	Samedi	Dimanche
Espace bien être (sur réservation)	10h30-19h	9h-19h	10h30-19h	10h30-17h	9h-12h
Espace piscine	12h30-19h30	12h30-19h30	12h30-19h30	9h-17h30	9h-13h30

Pour tous renseignements :

La Tour du Pin : 04.74.97.42.75 (centre.nautique@valsdudauphine.fr)

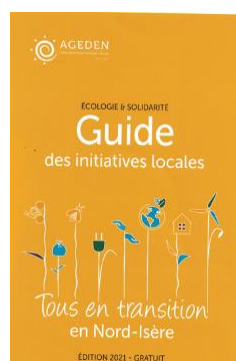
Les Abrets en Dauphiné : 04.76.91.71.08 (valsd0.lesabrets@valsdudauphine.fr)

Réseau des médiathèques

Le réseau des médiathèques des Vals du Dauphiné regroupe trois médiathèques tête de réseau, vingt-deux médiathèques ou bibliothèques sur l'ensemble du territoire et une ludothèque à Pont de Beauvoisin. Pour la commune de Le Passage, les médiathèques les plus proches sont celles de Saint-André-le-Gaz et la Tour-du-Pin. Grâce à un nouveau portail « Orphée » qui relie toutes les médiathèques ou bibliothèques chaque adhérent peut faire des réservations en ligne mais aussi connaître les nouveautés sur tout le territoire.

Boîte à livres

La commune de Le Passage va faire l'acquisition d'une nouvelle boîte à livres qui sera installée près de l'entrée de l'école. Rappelons que cette boîte permet à chacun de déposer ou emprunter des livres gratuitement en privilégiant ainsi l'accès à la lecture publique pour tous. Cette nouvelle boîte à livres est le résultat d'un projet entre les Vals du Dauphiné et les jeunes apprentis menuisiers de la MFR « le Chalet » à Saint-André-le-Gaz. Une boîte est déjà en service près de la mairie.



Le guide des initiatives locales

Ce guide vous est offert par l'AGEDEN, qui a bénéficié du soutien financier ou matériel des collectivités et fondations du territoire. Dans cette 1^{ère} édition, vous trouverez des initiatives locales, des portraits, des chiffres-clés et des informations pratiques pour vous accompagner à modifier vos habitudes, mais aussi vous proposer des adresses pour consommer local, en matière de Biodiversité et environnement, Mobilité, Déchets et réemploi, Eco-conso et transition, Habitat et énergie, Alimentation et agriculture, Lieux collaboratifs, Entraide et actions sociales.

Vous pouvez vous procurer ce guide à la Communauté de communes des Vals du Dauphiné à La Tour du Pin et quelques exemplaires sont disponibles à la Mairie.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Prenons soin de respecter la tranquillité de nos voisins.

Tout bruit peut porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par sa durée, sa répétition ou son intensité, de jour comme de nuit.

Horaires des travaux bruyants :

Jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h à 19h30

Samedis : 9h à 12h et 15h à 19h00

Dimanches et Jours fériés : 10h à 12h

Le Brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit.

Les déchets doivent être broyés, emmenés à la déchetterie ou compostés sur place.

De 23h à 6h du matin, la puissance de l'éclairage public de la commune est réduite de moitié.

Les chiens doivent être sous la surveillance permanente de leur maître et ne pas divaguer dans la commune. Par ailleurs, les déjections sur les espaces publics doivent être ramassées.

Soyons vigilants sur nos routes :

La vitesse sur les routes communales est limitée à 50 km/h, sauf indications spécifiques.

Opération tranquillité Vacances

La Gendarmerie propose de partir cet été en toute tranquillité !

Il vous suffit de passer vous inscrire auprès de la brigade de Gendarmerie de Val-de-Virieu/Le Grand Lemps. Selon vos dates d'absence, la Gendarmerie effectuera régulièrement des rondes autour de votre domicile, de jour comme de nuit.

C'est un service gratuit.

Les arbres et haies situés en limite de propriété doivent être entretenus et taillés, afin de ne pas constituer une gêne pour les voisins ou la voie publique et de manière préventive la protection des câbles aériens. *En cas de location, c'est au locataire de faire cet entretien.*

A LE PASSAGE

PACK'TRANSPORT, PASS'REGION et maintenant CARTE TATTOO

PACK' TRANSPORT :



LA RÉGION VOUS TRANSPORTE !

- **Ouverture des inscriptions le 1er Juin 2022** pour les élèves isérois (primaires, collégiens, MFR et lycéens) répondant aux critères d'éligibilité. Les démarches d'inscription sont **obligatoires** pour bénéficier de la gratuité. L'inscription est indispensable : <https://www.isere.fr>
- pour **garantir la sécurité des élèves**,
- pour pouvoir **dimensionner les services de transport** en fonction du nombre

d'élèves.

À défaut d'être muni d'un titre de transport valide, **votre enfant est susceptible d'être verbalisé.**



PASS'REGION :

C'est une carte avec de nombreux avantages pour les jeunes de 15 à 25 ans dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes ! Quelle que soit ta situation (**lycéen, apprenti, jeune en missions locales, étudiant en formations sanitaires ou sociales...**) en Auvergne-Rhône-Alpes, tu as peut-être droit au « Pass'Région » et à ses nombreux avantages :

- Gratuité des manuels scolaires pour les lycéens
- Nombreuses réductions sur la culture, la pratique sportive, etc...
- Une aide accessible sous conditions pour le financement du BAFA/BAFD, BNSSA ou permis B.

Je commande mon Pass'Région en ligne sur le lien : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm> ou depuis l'**application smartphone Pass'Région** (disponible sur Android et iOS)

Dès que votre établissement aura validé votre commande, le Pass'Région vous sera adressé sous 2 semaines.



CARTE TATTOO :

A compter de la rentrée scolaire 2022, le Département de l'Isère, en partenariat avec la Caf de l'Isère, lance en effet un nouveau dispositif. C'est la nouvelle carte d'avantages sport, culture, loisirs pour les collégiens, qui remplace le Pack 'loisirs.

Plus simple, plus rapide et gratuite, elle donne accès à des réductions sur l'adhésion à l'année à des activités sportives, culturelles ou artistiques, à des achats en librairie et à des bons plans. Les grandes nouveautés :

- Le dispositif devient **gratuit** pour les 65 000 collégiens isérois du public et du privé (*avant c'était 8 euros*)
- La carte Tattoo Isère, c'est **une seule carte** pour toute la scolarité au collège (*avant c'était un chéquier à commander tous les ans*)
- **Une cagnotte de 60 €** financée par le Département de l'Isère pour les inscriptions annuelles aux **activités sportives, culturelles ou artistiques** (*avant c'était deux chèques de 15 euros*) **A utiliser avant le 30 juin 2023.**
- Un bonus culture de 45 € financé par la Caf de l'Isère pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 800 €, soit **105 €** d'avantages au total !
- 10 € par an pour les achats en librairie déductible du montant de la cagnotte 60 € (*avant c'était 8 euros*)
- Des **bons plans** proposés toute l'année depuis l'espace partenaire Tattoo Isère (*offres spéciales, réduction, gratuité...*)
- C'est un **outil de paiement et une application sécurisée** pour effectuer directement les transactions chez les partenaires affiliés (*avant c'était des chèques à remettre au partenaire*). Indiquez le montant que vous souhaitez utiliser et validez la transaction avec votre code personnel.
- Un **remboursement automatisé** pour les partenaires sous 4 semaines et plus aucun document à transmettre (*avant c'était une demande de bordereau et un délai de plusieurs mois*)

Les inscriptions au nouveau dispositif Tattoo Isère sont ouvertes depuis le 1er juin pour les collégiens.

- Inscrivez-vous gratuitement et rapidement afin de recevoir à la rentrée scolaire la carte Tattoo Isère dans votre boîte aux lettres. Depuis www.isere.fr, créez votre compte personnel via la rubrique démarche en ligne - Isere connect - afin d'accéder à la plateforme d'inscription Tattoo Isère.



Pour continuer de bénéficier de ces services, vous devez à mettre à jour votre(vos) dossier(s) chaque année.

Attention, certaines prestations sont à demander chaque année entre mai et juillet.

Sport et Culture

Vous souhaitez pratiquer une activité sportive et/ou artistique sur la commune, voici les différentes associations :

Association Sportive Le Passage Football Vétérans :
Denis VASSELLA/Mathieu BARBIER : 06.32.28.38.51
Sports et Loisirs : Florence BOULON : 06.49.45.81.00
K'aur à Cœur : Aurore TOUCHARD : 06.12.39.92.01
Rando Amitié Le Passage :
Madeleine LIGABUE : 06.89.29.22.88
Badminton Club Passageois :
Antoine DUPERRAY : 06.81.96.29.09
Union Sportive Cassolards et Passageois - USCP :
Flavien BECHET : 06.86.93.82.52
Amicale boules : René FRECHET : 04.74.88.15.87
A.C.C.A : Florian BARBIER : 06.75.54.81.64

L'Art et l'Amitié à Le Passage :
Christiane VITETTA : 04.74.88.18.41
Les Foulées du Pas'sage :
Frédéric CHAUT-SARRAZIN : 07.71.62.47.45
Club des Edelweiss :
Marie-Thérèse CORNU : 04.74.88.17.27
Equilibrio : Isabelle BATHIAS : 06.73.06.96.69
Les Cavaliers d'Indica :
Michèle TRAUCHESSEC : 06.78.96.64.49
Les Amis du Château :
Isabelle DE SAINT ROMAIN : 06.60.09.24.45
100% VF : Laurent QUEDOT : 06.79.64.46.00

Comment reconnaître le frelon asiatique ?



© Q. Rome

Taille : 3 centimètres (plus petit que le frelon européen)
Tête orange, front noir, pattes jaunes
Thorax entièrement brun noir
Fine bande jaune sur abdomen
1 seul segment jaune orangé

A ne pas confondre avec le frelon européen !

Taille : 4 centimètres environ
Abdomen à dominante jaune clair avec bandes noires
Thorax et pattes noirs et brun-rouge



© Q. Rome

Deux types de nids peuvent être observés :

- **Les nids primaires :** visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires :** visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Source : <https://www.valsdudauphine.fr/>

Si vous observez un nid, n'hésitez pas à le signaler sur : frelonsasiatiques.fr

C'est un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire, vise à repérer et faire **détruire les nids** par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

